



# Fenêtre sur l'Europe

N° 82- Février 2008

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

**2008 : PASSAGE DU 9EME AU 10EME FED**

## CONTEXTE POLITIQUE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS

Rédacteur : Valentine Delcoustal  
[Valentine.delcoustal@missioneco.org](mailto:Valentine.delcoustal@missioneco.org)

Depuis 2000, la politique de coopération au développement est marquée par de profondes évolutions :

L'accord de Cotonou en 2000

Le Consensus européen pour le développement en 2005

Une gestion des fonds plus dynamique...

...qui s'est traduite par une accélération des engagements et des décaissements, raccourcissant la durée d'exécution des projets.

La coopération au développement européenne vit depuis quelques années de profondes évolutions. Le premier mouvement dans ce sens avait déjà été conclu avec l'adoption de l'**accord de Cotonou** dit « Cotonou révisé » en 2000<sup>1</sup>. Cet accord reposait sur quatre grands volets : renforcement de la dimension politique du partenariat, nouvelles modalités d'attribution et de gestion de l'aide financière plus simples et plus déconcentrées, association d'acteurs non étatiques (société civile, collectivités locales), nouveau régime commercial passant par la conclusion d'Accords de Partenariat Economique sur une base régionale.

Par la suite, l'échéance de la renégociation des perspectives financières de l'UE, le lancement d'un mouvement profond de réforme de l'aide extérieure et le volontarisme politique du commissaire au développement pour rénover les relations politiques entre l'UE et les pays ACP ont alimenté toute une série d'engagements politiques et financiers majeurs. C'est ainsi que l'Union Européenne a approuvé, en décembre 2005, un « *consensus européen pour le développement* » qui constitue un ensemble de principes communs devant guider l'action de l'Union et des États membres ainsi que les stratégies de l'UE pour l'Afrique, la Caraïbe et le Pacifique et pour lequel elle s'est fixée pour objectif d'atteindre une aide au moins égale à 0,56 % du revenu national brut en 2010 et à 0,7 % en 2015.

Ces réformes ont trouvé un impact certain dans la **gestion des fonds du 9<sup>ème</sup> FED (2003-2007)**. De nouvelles procédures -renforcement du poids des délégations, concentration des crédits autour d'objectifs ciblés, création des facilités pour l'eau, l'énergie- ont permis d'observer un déploiement plus rapide des crédits sur des programmes thématiques. Ce constat est renforcé par l'accent mis sur l'appui budgétaire (global ou sectoriel) qui représente sous le 9<sup>ème</sup> FED, 28% de l'aide mise en œuvre.

Ces nouvelles modalités de gestion se sont traduites par une accélération non seulement des engagements (ils sont passés de 1,9 à 3,4 milliards d'euros par an entre 2001 et 2006) mais aussi des décaissements (qui sont passés de 1,8 à 2,8 milliards d'euros par an sur la même période),

<sup>1</sup> Entré en vigueur en 2003, conclu pour 20 ans avec un processus de révision quinquennale, cet accord fixe comme objectif, conformément en cela aux objectifs du millénaire pour le développement, d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale

qui ont permis de raccourcir sensiblement la durée moyenne d'exécution d'un projet qui a été ramenée de cinq à trois ans et demi.

## LE 10EME FED

Un 10<sup>ème</sup> FED basé sur :

☛ Un cadre financier pluriannuel

ENVELOPPES COMPARATIVES DES  
9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED

	9 <sup>ème</sup> FED (M€)	10 <sup>ème</sup> FED (M€)
<b>Enveloppe globale</b>	<b>13 800</b>	<b>22 682</b>
<b>Pays ACP</b>	<b>13 500</b>	<b>21 966</b>
> Enveloppes pays PIN+PIR	9 836	17 766
> Coopération intra-ACP	1 300	2 700
> Facilité d'investissement	2 200	1 500
<b>PTOM</b>	<b>175</b>	<b>286</b>
<b>Mise en œuvre</b>	<b>125</b>	<b>430</b>

☛ Un accord interne fixant les frais opérationnels, les dépenses d'appui et l'enveloppe allouée aux PTOM

☛ Un règlement financier

☛ Un règlement de mise en œuvre et de comitologie

Mais également des innovations profondes :

Concentration sectorielle (gouvernance, croissance, intégration régionale, infrastructures)

Priorité accrue à l'aide budgétaire

Une programmation concentrée sur 2 à 3 secteurs prioritaires faisant l'objet d'un suivi

## UN INSTRUMENT RENOVE DE LA COOPERATION UE-ACP

Engagée pendant l'exécution du 9<sup>ème</sup> FED qui s'est achevée au 31/12/2007, la préparation du 10<sup>ème</sup> FED a été une procédure relativement complexe, qui a abouti à une refonte juridique des textes instituant le FED.

Le 10<sup>ème</sup> FED, doté de près de 22,7 milliards d'Euros pour la période 2008-2013, se fonde désormais sur :

- **Un cadre financier pluriannuel** ou protocole financier qui fixe les montants des crédits opérationnels alloués aux ACP et la répartition des fonds entre le financement des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN), des Programmes Indicatifs Régionaux (PIR), de la coopération intra-ACP et de la facilité d'investissement. Il nécessite une approbation conjointe par l'UE et les ACP lors du conseil ministériel conjoint UE-ACP. Le FED jusque là programmé sur 5 ans aura désormais une **durée de vie de 6 ans**, afin d'être aligné sur le budget communautaire. Pour ce nouvel exercice financier, la contribution française a été ramenée de 24,3 à 19,55% ce qui fait de la France le 2<sup>ème</sup> contributeur derrière l'Allemagne (20,5%) mais le 1<sup>er</sup> état-membre sur-contributeur par rapport à sa clef RNB<sup>2</sup>.

- **Un accord interne** qui fixe les frais opérationnels, les dépenses d'appui et l'enveloppe allouée pour les PTOM. Il arrête la clé de répartition des contributions. Il doit être ratifié par les parlements nationaux des Etats membres de l'UE mais aussi. L'accord interne du 10<sup>ème</sup> FED comporte 2 nouveautés significatives : la possibilité de faire des contributions volontaires au FED, ainsi que le cofinancement.

- **Un règlement financier**, dont l'adoption devrait intervenir au cours du premier semestre 2008

- **Un règlement sur la mise en œuvre et la comitologie du FED.**

Concrètement, la mise en œuvre des fonds et les principes de programmation du 10<sup>ème</sup> FED présentent des innovations profondes :

- **Concentration sectorielle accrue** sur les thèmes gouvernance, croissance macroéconomique, intégration régionale et infrastructures (transport, énergie, eau...);

- **Priorité à l'aide budgétaire** : 50% de la mise en œuvre de l'aide devrait se faire via l'aide budgétaire (globale et sectorielle);

- **Renforcement des enveloppes régionales** : la coopération régionale sera davantage encore que par le passé axée sur l'intégration régionale et notamment sur les accords de partenariats économiques (APE);

- **La mise en place de Plans d'Action Annuels** : le principe d'une programmation pluriannuelle (Document de Stratégie Pays et Programmes Indicatifs Nationaux élaborés en concertation avec les pays partenaires et concentrés sur 2 à 3 secteurs focaux) est maintenu mais la programmation sera déclinée, non plus projets par projets mais sur la base de plans d'actions annuels fixant objectifs poursuivis, domaines d'intervention et résultats à obtenir;

<sup>2</sup> Pays sur-contributeurs : Belgique, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche Finlande. L'Espagne et la Suède ont, quant à elles, aligné leur contributions sur leur clé RNB

**Concertation entre Commission et Etats-membres**

- **Vers une programmation conjointe** : recherche systématique d'une plus grande concertation entre la Commission et les Etats membres afin de favoriser plus de synergie entre bailleurs européens. Des analyses conjointes sont menées dans l'ensemble des pays ACP et des programmations conjointes sont prévues dans une dizaine de pays ;

**Rationalisation de l'allocation de l'aide sur des critères de besoins et de performances**

- **Effort de rationalisation de la méthode d'allocation de l'aide** par pays et par régions : l'allocation devrait être fondée sur des critères de besoins (évolution démographique, revenu par habitant, indice de développement humain, vulnérabilité des pays, situations d'enclavement, d'insularité...) et de critères de performances (capacité d'absorption de l'aide, caractère durable de la croissance, objectifs du millénaire). Au final 90% des crédits seront affectés aux PMA parmi les pays ACP (dont 90% en Afrique subsaharienne), et la « dotation de base » pour chaque pays et région sera au minimum équivalente à la dotation du 9<sup>ème</sup> FED ;

**Un accent porté sur la gouvernance**

- **Une nouvelle démarche incitative dans le domaine de la gouvernance démocratique** : un profil gouvernance et un programmes de réformes, définis en partenariat avec chaque pays et régions, serviront de fondement à l'octroi d'une « tranche incitative » (enveloppe globale de 2,7 Milliards €), destinée à compléter la dotation de base dans une proportion pouvant atteindre 30% ;

**Fin des reliquats qui représentaient en 2000 près de 6 années de fonctionnement du FED**

- **Effort de rationalisation dans l'utilisation des fonds** : le FED a été pendant longtemps un instrument critiqué notamment pour la lenteur et le retard dans les décaissements. En premier lieu, **la mutualisation des crédits pour les dépenses d'urgence** (enveloppe B) a pour objectif d'éviter une immobilisation inutile des crédits qui étaient jusqu'à présent pré-affectés à chaque pays bénéficiaire. En second lieu, un système de « **clause couperet** », déjà adopté sous le 9<sup>ème</sup> FED, met fin au système des reliquats et contraint à l'engagement des fonds du FED avant la fin de celui-ci (sous peine de remboursement aux Etats membres) ;

- **Une programmation initiale de l'enveloppe intra-ACP**, qui permet le financement de programmes transversaux (facilités, contributions aux fonds multilatéraux dont le fonds fiduciaire infrastructure, ...)

- **Une définition plus précise du cadre des opérations de cofinancement** : le règlement financier du 10<sup>ème</sup> FED, qui n'a pas encore été adopté, devrait apporter des éléments complémentaires en particulier sur la délégation de mandat de gestion.

**il manque encore une dizaine de pays pour atteindre le seuil de 2/3 des ACP ayant ratifié les accords.**

A ce jour, l'ensemble des états-membres ont ratifié l'accord Cotonou révisé et l'accord interne 10<sup>ème</sup> FED. Sauf retard du côté des ACP, l'entrée en vigueur du 10<sup>ème</sup> FED est attendue dans les prochains mois.

**Ces documents peuvent être consultés sur notre site :**  
<http://www.rpfrance.org/ce/index.asp>

Pour l'heure, 51 DSP/PIN représentant 2/3 du volume total des fonds alloués aux PIN ont reçu l'aval du Comité du FED et ont été adoptés par la Commission.

## EUROPEAID

Rédacteur : Pierre Vernhes  
[Pierre.vernhes@missioneco.org](mailto:Pierre.vernhes@missioneco.org)

**Deux sources-clefs d'information pour les entreprises intéressées :**

## PROCHAIN LANCEMENT D'UN NOUVEAU CONTRAT-CADRE

L'actuel contrat-cadre « bénéficiaires » s'achevant l'an prochain, l'office de coopération EuropeAid travaille actuellement à la préparation du futur contrat-cadre.

Prévu pour une durée de 4 ans, divisé en une douzaine de lots, l'avis de

**Site Internet :**

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/framework-contract/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/framework-contract/index_en.htm)

**Point de contact :**

[europeaid-fwc-benef@ec.europa.eu](mailto:europeaid-fwc-benef@ec.europa.eu)

pré-information (forecast) est attendu pour mai 2008 et l'appel d'offres devrait intervenir en juin 2008.

Il est à retenir la volonté de la Commission européenne d'ouvrir le marché et d'amener vers ce prochain contrat-cadre de nouveaux opérateurs.

**CELLULE ENTREPRISES ET COOPERATION :**

**Rédacteur : Pierre Vernhes**

[Pierre.vernhes@missioneco.org](mailto:Pierre.vernhes@missioneco.org)

**La Cellule met à disposition – via son site Internet- sa connaissance des documents de programmation et fiches projets, adoptés à Bruxelles.**

**Site** <http://www.rpfrance.org/ce/index.asp>

**UN OUTIL D'INFORMATION SUR LES PROJETS COMMUNAUTAIRES D'AIDE EXTERIEURE**

Placée au sein de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE, la Cellule Entreprises & Coopération constitue un guichet d'entrée pour les demandes d'information des opérateurs sur les sujets européens. Elle a notamment pour mission d'assurer le suivi des financements communautaires à destination des pays tiers et d'accompagner les opérateurs français sur ces marchés : orientation sur les programmes d'aide extérieure, conseils méthodologiques, assistance à la recherche de partenaires au sein des autres Etats-membres de l'UE, aide pour la résolution de contentieux, etc.

Son nouveau site internet, conçu comme un outil d'information et d'anticipation, permet aux opérateurs français de se préparer au mieux aux appels d'offres, de constituer au plus tôt les consortiums pertinents, de réaliser un travail de veille et d'influence en amont des consultations, de bâtir ensuite une méthodologie pertinente de nature à valoriser au mieux leur offre.

Si vous êtes intéressés par ces sujets, n'hésitez pas vous à vous inscrire directement en ligne dans la rubrique « Espace projets – Anticiper les AO » sur le site <http://www.rpfrance.org/ce/index.asp>.

**BLOC-NOTES**

**Dates indicatives des prochains comités**

FED	Valentine Delcoustal	27 février 2008
IEVP	Patrice Budry	28 février 2008
IPA	Lionel Franceschini	04 avril 2008
ECHO	Sylvie Clavier	18 avril 2008
ICD	Roger Del Rio	22-23 avril 2008

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique et Commercial - Cellule Entreprises & Coopération (adresser les demandes à [pierre.vernhes@missioneco.org](mailto:pierre.vernhes@missioneco.org)).

**Clause de non-responsabilité**

Le Service Economique et Commercial - Cellule Entreprises & Coopération s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



**Éditeur :**

Service Economique-Cellule Entreprises & Coopération

Adresse : 14, Place de Louvain, B-1000 Bruxelles  
 Directeur de la publication : Pierre Vernhes  
<mailto:pierre.vernhes@missioneco.org>

Mise en page : Sylvie Clavier

Revu par : Roger Del Rio et Pierre Vernhes

Date de parution : Février 2008

ISSN : en cours d'inscription

Abonnement :

En ligne : <http://extranet.dgtpe.fr/diffusion>

e-mail : [sylvie.clavier@missioneco.org](mailto:sylvie.clavier@missioneco.org)